



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

CONSEIL

Cent quarantième session

Rome, 29 novembre – 3 décembre 2010

Rapport de la cent trente-cinquième session du Comité financier
Rome, 25 – 29 octobre 2010

Table des matières

	Paragraphes
Introduction	1 - 7
Situation financière	
FAITS MARQUANTS ET SITUATION DES CONTRIBUTIONS COURANTES ET DES ARRIÉRÉS	8 - 13
COMPTES VÉRIFIÉS – GROUPEMENT D'ACHATS DU PERSONNEL DE LA FAO 2009	14 - 15
Questions budgétaires	
RAPPORT ANNUEL SUR LE FONDS SPÉCIAL POUR LES ACTIVITÉS D'URGENCE ET DE RÉHABILITATION ET AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE DU FONDS SPÉCIAL POUR LES ACTIVITÉS D'URGENCE ET DE RÉHABILITATION	16 - 18
RAPPORT ANNUEL SUR LES DÉPENSES D'APPUI (DÉPENSES ET RECOUVREMENTS)	19
PROPOSITIONS RELATIVES À LA RÉVISION DE LA POLITIQUE DE LA FAO EN MATIÈRE DE DÉPENSES D'APPUI	20
MODIFICATIONS APPORTÉES AU PROGRAMME DE TRAVAIL DÉCOULANT DE GAINS D'EFFICIENCE SUPPLÉMENTAIRES, D'ÉCONOMIES PONCTUELLES ET DE LA PLANIFICATION DU TRAVAIL	21 - 24

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

PLAN D'ACTION IMMÉDIATE (PAI): PLAN FINANCIER 2010-2011 ET BESOINS FINANCIERS ESTIMATIFS 2012-2013	25 - 30
Ressources humaines	
MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES A L'ÉCHELLE DE L'ORGANISATION	31 - 33
Cadre des systèmes administratifs et d'information	
PROPOSITION RELATIVE À LA CRÉATION D'UN PÔLE UNIQUE DES SERVICES COMMUNS	34 - 41
RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR L'ADOPTION DES NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES POUR LE SECTEUR PUBLIC	42 - 45
RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR L'ADOPTION D'UN CADRE DE GESTION DES RISQUES DE L'ORGANISATION	46 - 47
MANDAT ET COMPOSITION DU COMITÉ DE L'ÉTHIQUE	48 - 50
SERVICES LINGUISTIQUES ET OPTIONS EN MATIÈRE DE FINANCEMENT	51 - 54
ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME RELATIF À LA DÉCLARATION DE SITUATION FINANCIÈRE	55 - 58
Contrôle	
COMITÉ DE VÉRIFICATION DE LA FAO – RAPPORT ANNUEL 2009 AU DIRECTEUR GÉNÉRAL	59 - 60
Amélioration des méthodes de travail et de l'efficacité du Comité financier	
PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL DU COMITÉ FINANCIER 2010-13	61 - 63
MÉTHODES DE TRAVAIL DU COMITÉ FINANCIER	64 - 68
Points permanents	
DATE ET LIEU DE LA CENT TRENTE-SIXIÈME SESSION	69
AUTRES QUESTIONS	70 - 79
 Annexe I	
Projet de résolution relatif aux modifications à apporter au Règlement financier	
Annexe II	
Programme de travail pluriannuel du Comité financier 2010-13	
Annexe III	
Documents d'information	

RAPPORT DE LA CENT QUARANTIÈME SESSION DU COMITÉ FINANCIER

Rome, 25 – 29 octobre 2010

INTRODUCTION

1. Le Comité a présenté au Conseil le rapport ci-après de sa cent trente-cinquième session.
2. Outre le Président, M. Yasser A. R. Sorour, ont assisté à la session les représentants ci-après des Membres:
 - Mme Sara Cowan (Australie)
 - M. Li Zhengdong (Chine)
 - M. Louis Charicauth (Gabon)
 - M. Shobhana K. Pattanayak (Inde)
 - M. Javad Shakhs Tavakolian (République islamique d'Iran)
 - M. Claudio Miscia (Italie)
 - M. Jorge E. Chen Charpentier (Mexique)
 - M. Ronald Elkhuisen (Pays-Bas)
 - M. Gerardo Vega Berrio (Panama)
 - M. Mohamed Eltayeb Elfaki Elnor (Soudan)
 - M. Robert Sabiiti (Ouganda)
 - M. Michael Glover (États-Unis d'Amérique)
3. Le Président a informé le Comité que M. Claudio Miscia avait été désigné, en remplacement de M. Augusto Zodda, représentant de l'Italie à cette session, que M. Gerardo Vega Berrio avait été désigné, en remplacement de M. Martinelli della Togna, représentant du Panama à cette session et que M. Guo Handi avait été désigné pour remplacer M. Li Zhengdong, représentant de la Chine, pendant une partie de cette session.
4. Des résumés des qualifications de MM. Miscia, Vega Berrio et Guo figurent dans l'additif au présent rapport (CL 140/21 Add.1).
5. Le Comité a noté que le point intitulé *Comptes vérifiés – FAO 2008-2009* avait été retiré, à la demande du Président, de l'ordre du jour de la cent trente-cinquième session à cause du retard pris dans l'élaboration du rapport que le Commissaire aux comptes soumet, accompagné de son opinion sur les états financiers de l'exercice 2008-2009. Le Comité a noté que les comptes définitifs avaient été soumis par le Directeur général avant le 31 mars 2010, conformément à l'article XI.5 du Règlement financier et il a dit regretter que le Commissaire aux comptes n'ait pas communiqué son rapport en temps voulu pour la session.
6. Le Comité a été informé par le Commissaire aux comptes qu'il avait terminé l'examen des comptes définitifs 2008-2009 dont il avait été saisi et qu'il était pleinement satisfait des états financiers présentés.
7. Le Commissaire aux comptes a indiqué que son rapport accompagnant les états financiers serait prêt à la fin de novembre de 2010. Le Secrétariat a fait savoir que, une fois traduits, les états financiers vérifiés de l'exercice 2008-2009, ainsi que le rapport du Commissaire aux comptes, seraient envoyés aux membres du Comité en décembre 2010. Le point en question serait inscrit à l'ordre du jour de la prochaine session ordinaire du Comité, en mars 2011.

Situation financière

FAITS MARQUANTS ET SITUATION DES CONTRIBUTIONS COURANTES ET DES ARRIÉRÉS

8. Le Comité a salué l'amélioration de la situation de trésorerie de l'Organisation, et noté le taux plus élevé de versement des contributions mises en recouvrement sur le premier semestre de 2010 et, en particulier, la nette réduction du montant des arriérés par rapport aux exercices précédents. Les contributions ordinaires et non acquittées au 19 octobre 2010 s'élevaient à 74,6 millions d'USD et à 57,8 millions d'EUR, contre 91,8 millions d'USD et 65,0 millions d'EUR un an auparavant. Au 19 octobre 2010, le taux cumulatif de recouvrement des contributions courantes pour 2010 avait atteint 73,1 pour cent, soit un chiffre plus élevé que ceux des années précédentes à la même date. En 2010, plus de 24 millions d'USD ont été versés par les Membres en règlement intégral de soldes d'arriérés, tandis que 22 millions d'USD supplémentaires étaient reçus en règlement partiel d'arriérés. Ces recettes ont sensiblement amélioré la situation de trésorerie de l'Organisation à cette date de 2010 par rapport aux années précédentes à la même période. Le Comité a noté que la prévision favorable des mouvements de trésorerie de l'Organisation jusqu'à la fin de 2010 reposait sur l'hypothèse de versements importants de la part des principaux bailleurs de fonds. Compte tenu des déficits de trésorerie qu'a connus l'Organisation ces dernières années du fait du non-règlement des contributions, le Comité a exhorté les États Membres à verser intégralement et ponctuellement leurs contributions ordinaires, afin que la FAO puisse continuer à financer les dépenses d'exploitation liées à l'exécution de son programme de travail.

9. Le Comité a rappelé les débats qu'il avait eus, lors de plusieurs sessions précédentes, à propos de l'efficacité et du caractère approprié du plan d'incitation au paiement rapide des contributions, lequel prévoyait d'appliquer des remises aux contributions ordinaires pour les Membres à jour de leurs contributions au plus tard le 31 mars. À l'issue de l'examen des informations du document FC 135/2 relatives aux résultats que le Plan d'incitation a permis d'obtenir au cours des années précédentes et considérant qu'il est important d'envoyer un signal aux Membres sur la nécessité d'un règlement rapide des contributions, le Comité est convenu de fixer le taux de remise à 0,07 pour cent des contributions en USD et à 0,1 pour cent de celles en EUR. En conséquence, des remises d'une valeur totale de 15 951 USD et de 22 203 EUR seraient déduites des contributions de 2011 des 53 Membres à jour de leurs contributions au 31 mars 2010.

10. Le Comité a noté que les montants dus au titre des contributions de contrepartie en espèces des gouvernements, qui découlent d'accords passés individuellement avec les pays hôtes, aux termes desquels les gouvernements s'engagent à contribuer aux frais de fonctionnement des représentations de la FAO, s'élevaient à 4,4 millions d'USD au 19 octobre 2010, contre 4,3 millions d'USD au 31 décembre 2009. Au total, ces contributions représentaient 0,7 million d'USD en 2010, dont un montant de 0,4 million d'USD avait déjà été réglé. Le Comité a également pris note du fait que, parallèlement à ces contributions en espèces, des contributions en nature, estimées à 6,1 millions d'USD par an, avaient été prises en charge par les pays hôtes sur l'exercice biennal 2008-09 sous forme de locaux gratuits pour les bureaux extérieurs.

11. Le Comité a noté que le solde du Compte de réserve spécial, qui s'était établi à 18,9 millions d'USD au 31 décembre 2009, était nul au 30 juin 2010, en raison, essentiellement, du virement sur ce compte des écarts de change constatés lors de la conversion en USD, monnaie dans laquelle sont libellés les états financiers de la FAO, des soldes de comptes en EUR. Le Comité a examiné l'analyse réalisée par le Secrétariat de ces écarts de change comptables, telle que développée à l'annexe 1 du document FC 135/2, et a accepté la proposition visant à ramener le Compte de réserve spécial à sa valeur en espèces en virant directement les écarts (comptables) liés à la conversion d'EUR en USD sur le Fonds général, sachant que la situation nette des avoirs et la situation des réserves de liquidités de l'Organisation demeureraient inchangées.

12. Le Comité a pris note avec inquiétude de l'ampleur et de l'évolution à la hausse du déficit du Fonds général, qui devrait dépasser 630 millions d'USD d'ici à la fin de 2010 en raison de l'imputation de dépenses non inscrites au budget découlant des obligations liées à l'assurance maladie du personnel après cessation de service. Le Secrétariat a confirmé que, comme pour les précédents exercices biennaux, des propositions de financement de ces obligations et du Fonds des indemnités de départ seraient incluses dans les propositions de PTB à venir, en vue de leur examen par le Comité.

13. **Le Comité:**

- **a noté** et salué les progrès sensibles constatés dans le règlement des contributions par les Membres, et l'amélioration de la situation de trésorerie de l'Organisation;
- **est convenu** que le taux de remise applicable aux contributions de 2011 des Membres ayant rempli les conditions voulues devrait être fixé à 0,07 pour cent des contributions en USD et à 0,1 pour cent de celles en EUR;
- **a approuvé** la proposition visant à ramener le Compte de réserve spécial à sa valeur en espèces en transférant directement sur le Fonds général les écarts (comptables) liés à la conversion d'EUR en USD;
- **a exhorté** les États Membres à régler intégralement et ponctuellement les contributions mises en recouvrement, afin que la FAO puisse continuer à financer les dépenses de fonctionnement liées à l'exécution de son programme de travail; et
- **a noté** avec inquiétude l'ampleur du déficit du Fonds général et son évolution à la hausse en raison de l'imputation de dépenses non inscrites au budget découlant des obligations liées à l'assurance maladie du personnel après la cessation de service, et est convenu d'examiner les propositions de financement dans le contexte du PTB 2012-13.

COMPTES VÉRIFIÉS – GROUPEMENT D'ACHATS DU PERSONNEL DE LA FAO 2009

14. Le Comité a examiné le document FC 135/3b) *Comptes vérifiés – Groupement d'achats du personnel de la FAO 2009* et il a pris note de la situation financière du Groupement d'achats en 2009 ainsi que de l'évaluation la plus récente de l'excédent prévu pour 2010.

15. **Le Comité:**

- **a approuvé** les comptes du Groupement d'achats du personnel de la FAO pour l'année se terminant le 31 décembre 2009.

Questions budgétaires

RAPPORT ANNUEL SUR LE FONDS SPÉCIAL POUR LES ACTIVITÉS D'URGENCE ET DE RÉHABILITATION ET AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE DU FONDS SPÉCIAL POUR LES ACTIVITÉS D'URGENCE ET DE RÉHABILITATION

16. Le Comité a accueilli favorablement les informations fournies dans les documents FC 135/4 et FC 135/8. Ayant demandé des précisions, le Comité a reçu des informations complémentaires sur la reconstitution du Fonds, la nature de ses trois composantes et le type d'activités financées au titre de chacune de ces composantes.

17. Le Comité a noté les résultats du Fonds spécial pour les activités d'urgence et de réhabilitation pour la période allant de juin 2009 à juin 2010 et s'est félicité du rôle crucial du Fonds, qui donne à la FAO les moyens d'intervenir rapidement dans les premiers stades, qui sont des stades critiques, d'une situation d'urgence, permet d'assurer la préservation et la reconstitution des moyens de subsistance et contribue à sauver des vies. Le Comité a en outre pris

note des informations communiquées sur la gouvernance du Fonds spécial pour les activités d'urgence et de réhabilitation.

18. **Le Comité:**

- **a demandé au Secrétariat de faire désormais figurer dans les rapports annuels des données financières plus détaillées sur les activités conduites par l'entremise du Fonds spécial pour les activités d'urgence et de réhabilitation et**
- **a rappelé qu'il avait demandé d'examiner la gouvernance et la gestion du Fonds spécial pour les activités d'urgence et de réhabilitation dans le cadre de l'application des recommandations de l'évaluation des capacités opérationnelles de la FAO en cas d'urgences et il a demandé que les informations utiles lui soient communiquées lors de sa session d'octobre 2011.**

RAPPORT ANNUEL SUR LES DÉPENSES D'APPUI (DÉPENSES ET RECOUVREMENTS)

19. Le Comité a examiné le Rapport annuel sur les dépenses d'appui (dépenses et recouvrements) pour la période allant de juin 2009 à mai 2010 et:

- **a noté que les taux appliqués aux dépenses d'appui aux projets pendant la période considérée étaient conformes à la politique approuvée.**

PROPOSITIONS RELATIVES À LA RÉVISION DE LA POLITIQUE DE LA FAO EN MATIÈRE DE DÉPENSES D'APPUI

20. Le Comité n'a pas examiné ce point, faute d'avoir reçu le document y relatif dans des délais suffisants.

MODIFICATIONS APPORTÉES AU PROGRAMME DE TRAVAIL DÉCOULANT DE GAINS D'EFFICIENCE SUPPLÉMENTAIRES, D'ÉCONOMIES PONCTUELLES ET DE LA PLANIFICATION DU TRAVAIL

21. Le Comité a examiné les prévisions relatives à la répartition entre chapitres des crédits budgétaires 2010-11, présentées dans le document FC 135/6 et découlant, d'une part, des initiatives et des mesures prises pour réaliser des gains d'efficacité et des économies ponctuelles supplémentaires et, d'autre part, des ajustements résultant de l'élaboration des plans de travail biennaux.

22. Le Comité a pris acte du fait que les prévisions relatives aux virements budgétaires entre chapitres liés à l'exécution du Programme de travail lui seraient soumises pour examen et approbation en mars 2011. Le Comité s'est félicité de ce que le Secrétariat prévoit de réaliser la totalité des 22,8 millions d'USD de gains d'efficacité et d'économies ponctuelles sur le Programme de travail 2010-11 et que leur répartition effective soit reportée à la fin de l'exercice biennal.

23. Le Comité a exprimé son intérêt pour les possibilités de gains d'efficacité et de mesures d'amélioration de l'efficacité à plus grande échelle résultant du Fonds d'innovation.

24. **Le Comité:**

- **a approuvé les prévisions de répartition entre chapitres des crédits budgétaires 2010-11, d'un montant de 1,0005 milliards d'USD, découlant, d'une part, des initiatives et des mesures prises pour réaliser 22,8 millions d'USD de gains d'efficacité et d'économies ponctuelles supplémentaires et, d'autre part, des ajustements résultant de l'élaboration des plans de travail biennaux.**

PLAN D'ACTION IMMÉDIATE (PAI): PLAN FINANCIER 2010-2011 ET BESOINS FINANCIERS ESTIMATIFS 2012-2013

25. Le Comité a noté avec satisfaction la prévision d'utilisation totale en 2010 du solde de 3,08 millions d'USD du Fonds fiduciaire pour la mise en œuvre du Plan d'action immédiate 2009. Il a également noté la prévision de dépense de 16,8 millions d'USD pour le PAI en 2010, sur les 39,6 millions d'USD de crédits budgétaires approuvés pour 2010-11 pour financer la mise en œuvre de ce plan.
26. Le Comité a pris note des principaux écarts de coûts prévus entre les différents projets du PAI sur 2010-11, et s'est félicité de la confirmation que le total des coûts et économies resterait identique au montant de 39,6 millions d'USD des crédits budgétaires approuvés.
27. Le Comité a noté que le PAI était lié aux objectifs stratégiques et fonctionnels de la FAO dans les crédits budgétaires, les programmes de travail des divisions et le rapport budgétaire pour 2010-11.
28. Il s'est félicité de ce que les ressources du PAI pour 2012-13 seraient semblablement liées dans le PTB, ainsi que pendant l'exécution du budget, permettant une intégration complète des activités du PAI dans le cadre des résultats.
29. Le Comité a également été informé des premières estimations du programme du PAI 2012-13, d'un montant de 39,5 millions d'USD, qui seraient affinées dans le PTB 2012-13. En outre, le Comité a accueilli avec satisfaction la confirmation que la totalité du financement lié au PAI en 2010-11 serait intégralement et exclusivement utilisé pour des activités du PAI, et que les fonds éventuellement non dépensés seraient reportés sur 2012-13.
30. **Le Comité:**
- **a noté la prévision de dépense de 16,8 millions d'USD pour 2010 ainsi que les transferts prévus entre les projets financés sur le budget du PAI pour 2010-11, lequel s'élève à 39,6 millions d'USD et**
 - **a indiqué qu'il attendait avec intérêt de recevoir du Secrétariat des informations actualisées sur les estimations préliminaires pour 2012-13 dans le contexte du PTB 2012-13 à sa prochaine session extraordinaire en février 2011.**

Ressources humaines

MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES A L'ÉCHELLE DE L'ORGANISATION

31. Le Comité a noté les progrès qui continuaient d'être accomplis en ce qui concerne les principales initiatives et activités présentées dans le Plan d'action et cadre stratégique pour les ressources humaines 2010-2011. Il s'est félicité en particulier de la progression régulière du plan d'action stratégique concernant la parité hommes-femmes et a noté, dans le contexte de la réforme des ressources humaines, combien il était important d'élaborer et de mettre en œuvre à la FAO un cadre de compétences qui soit fondé sur le modèle de l'UNICEF. Le Comité a également noté que le budget consacré à la mobilité du personnel avait été réduit à l'issue d'une évaluation réaliste du nombre de mutations géographiques possibles au cours du présent exercice biennal, que des directives provisoires s'appliquant à la mobilité avaient été élaborées pour que soit atteint l'objectif fixé par le PAI en la matière et que des propositions supplémentaires seraient présentées dans le PTB.
32. S'agissant du recrutement, le Comité a pris connaissance du nombre important de candidatures reçues dans le cadre du programme des jeunes cadres et souligné qu'il était important d'atteindre les objectifs de 60 pour cent de ressortissants de pays en développement non représentés ou sous-représentés et de 50 pour cent de femmes, comme le prévoyait la politique

relative au programme des jeunes cadres. Il s'est félicité des initiatives et des procédures révisées mises en œuvre pour réduire les délais de recrutement et a réaffirmé que l'Organisation devait impérativement poursuivre les efforts qu'elle déploie pour réduire les disparités géographiques et les déséquilibres entre les hommes et les femmes, tout en privilégiant avant tout la compétence et le mérite lors de la sélection de candidats à des postes vacants. Le Comité a pris note que les procédures récemment mises en œuvre, qui exigent une consultation préalable de la Division de la gestion des ressources humaines pour le recrutement des ressortissants de pays ayant presque atteint leur quota en matière de représentation géographique, avaient pour but d'améliorer l'équilibre géographique, mais il s'est déclaré préoccupé par les retards qui pourraient en résulter.

33. **Le Comité:**

- **a demandé que les progrès se poursuivent en ce qui concerne les principales initiatives et activités relatives aux ressources humaines présentées dans le Plan d'action et cadre stratégique et que des informations sur leur incidence soient fournies;**
- **a pris note des activités relatives aux ressources humaines qui subissaient des retards et a indiqué qu'il comptait recevoir régulièrement des rapports intérimaires sur leur mise en œuvre en temps voulu lors de ses prochaines sessions; et**
- **a demandé que des informations sur la nationalité des consultants recrutés par l'Organisation figurent dans les séries de données concernant les ressources humaines qui seraient présentées à sa prochaine session ordinaire.**

Cadre des systèmes administratifs et d'information

PROPOSITION RELATIVE À LA CRÉATION D'UN PÔLE UNIQUE DES SERVICES COMMUNS

34. Le Comité a examiné la synthèse d'une analyse des pôles actuels du Centre des services communs et la proposition de regrouper les services de traitement des opérations au Centre de Budapest. Il a noté qu'un examen avait eu lieu après des discussions initiales menées lors des conférences régionales, dont certaines n'avaient pas encore eu lieu, et de la session du Conseil de la FAO, et suite aux recommandations de deux sociétés de conseil. L'équipe qui a procédé à l'examen était composée de fonctionnaires expérimentés de la FAO et d'un consultant expérimenté de la société de conseil Accenture.

35. Le Comité a examiné en détail la faisabilité technique de la proposition de regrouper les fonctions de traitement concernant les voyages et les ressources humaines dans un centre des services communs unique à Budapest. Il a rappelé que cette initiative était liée aux efforts continus déployés par la FAO pour réaliser des gains d'efficacité récurrents conformément à la demande formulée par la Conférence en 2009 et noté que la proposition devrait permettre d'économiser 1,6 million d'USD par exercice biennal.

36. Le Comité a été informé que le regroupement donnerait lieu à une normalisation des procédures et à des économies d'échelle. Il a en outre pris note que le regroupement des fonctions de traitement dans un centre mondial unique était conforme à l'approche adoptée ces dernières années par plusieurs organisations comparables, en particulier la Banque mondiale, le PNUD, le FNUAP, l'OMS et le PAM.

37. Le Comité a pris note du conseil du Secrétariat selon lequel, d'après une enquête interne, les clients des bureaux qui ne disposent pas d'un pôle des services communs – à savoir le Siège, le Bureau régional pour le Proche-Orient et le Bureau régional pour l'Afrique – n'avaient pas constaté de dégradation des services fournis. Il a été aussi informé qu'un rapport d'audit sur le Centre des services communs de Budapest avait conclu que les résultats du Centre étaient satisfaisants. Le Comité a également rappelé que plusieurs membres du Comité financier s'étaient rendus précédemment au Centre et que leur impression avait été favorable.

38. Le Comité a été informé que les différences de fuseaux horaires avaient joué un rôle important dans la proposition de créer trois centres, qui avait été soumise au Conseil il y a quatre ans¹. Il a également noté que l'importance de ce facteur avait évolué au fil des ans. En effet, la question des fuseaux horaires n'est désormais plus considérée comme pertinente car il a été prouvé depuis que la plupart des transactions exigeaient un temps de réaction supérieur à 24 heures.

39. En ce qui concerne la proposition de choisir Budapest pour accueillir le Centre des services communs, il a été rappelé au Comité qu'en 2006, le Conseil de la FAO avait approuvé l'établissement de ce Centre à Budapest ainsi que de deux pôles, à Bangkok et Santiago du Chili, et d'une unité de coordination à Rome, suite à un examen approfondi d'un certain nombre de lieux compte tenu de critères tels que l'infrastructure des technologies de l'information, l'existence d'un personnel compétent et la contribution du gouvernement d'accueil². Le Comité a reçu des informations selon lesquelles Budapest avait depuis fourni les avantages financiers escomptés et, après une période de transition, assuré des services de qualité appréciés par les clients. Le Secrétariat a déclaré que le Centre de Budapest employait désormais plus de cent personnes et qu'il était un lieu de choix, notamment parce que les conditions salariales y sont très favorables par rapport à d'autres lieux, y compris Bangkok et Santiago du Chili.

40. S'agissant des préoccupations exprimées par plusieurs membres concernant l'incidence sociale de la suppression des postes, le Secrétariat a rappelé au Comité que les décisions budgétaires et les gains d'efficacité avaient en général des répercussions sur le personnel et que les mesures qui en découlaient avaient concerné des centaines de personnes au cours des exercices précédents. Le Secrétariat a rappelé que cette proposition concernerait vingt-quatre membres du personnel sur un effectif de plus de trois mille personnes émergeant au Programme ordinaire, c'est-à-dire moins de 0,8 pour cent du total. Le Comité a été informé que la Direction donnait des assurances que les questions de personnel seraient abordées de la manière la plus socialement responsable qui soit, comme cela a été le cas, en particulier, lorsque des réductions d'effectifs ont dû être appliquées à Rome, au Caire et à Accra. À cet égard, le Comité a noté qu'il était important de prendre une décision rapide afin que les dispositions voulues puissent être prises assez longtemps à l'avance et ainsi atténuer l'incidence sociale des mesures envisagées, avant leur mise en œuvre en 2012.

41. **Le Comité:**

- **a pris note de l'examen du Centre des services communs (CSC) et de ses pôles;**
- **a pris note des informations supplémentaires demandées par ses membres et des clarifications apportées par le Secrétariat (voir ci-dessus), qui ont permis de mieux comprendre les détails techniques de la proposition soumise par la Direction; et**
- **a conclu que la proposition de création d'un Centre de services communs unique ou de maintien du statu quo devait être soumise au Conseil pour examen et décision dès que la Conférence régionale pour le Proche-Orient aura fait connaître son avis sur la question.**

RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR L'ADOPTION DES NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES POUR LE SECTEUR PUBLIC

42. Le Secrétariat a informé le Comité des progrès accomplis en ce qui concerne l'exécution du projet d'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), et l'élaboration de la nouvelle « solution de terrain » qui remplacera le système de comptabilité de terrain actuel. Le Comité a reconnu que le passage nécessaire de tous les systèmes de l'Organisation à la version 12 d'Oracle avait une incidence sur l'ensemble des projets liés à la

¹ CL 131/18 Add 1.

² *ibid*

gestion des ressources à l'échelle de l'Organisation et a estimé qu'il serait économique et efficace de conduire parallèlement le projet de passage à la version 12 d'Oracle et le projet IPSAS. Le Comité a fait remarquer que cette approche permettrait à l'Organisation de ne pas dépendre d'une version sans appui technique de ses systèmes de gestion de ressources à l'échelle de l'Organisation, et d'exploiter les nouvelles fonctionnalités de la version 12 d'Oracle pour élaborer la « solution de terrain » intégrée et fondée sur le Web capable de répondre aux besoins fonctionnels des bureaux de terrain. Le Comité a été informé que la solution de terrain, dont l'élaboration avait fait l'objet de vastes consultations avec le personnel des lieux d'affectation hors siège, serait renforcée par une mise à niveau de l'infrastructure du réseau étendu et que les centres d'appui seraient davantage mis à contribution pour aider le personnel administratif local dans ses tâches de traitement. Le Comité a noté que l'approche consistant à mener les deux projets en parallèle permettrait de déployer les systèmes adaptés aux normes IPSAS en 2012 et que la première série d'états financiers conformes à cette norme serait élaborée au cours de l'année se terminant le 31 décembre 2013.

43. Le Comité financier a été informé que le montant total des dépenses estimatives pour la nouvelle approche « parallèle », qui couvrirait le Dispositif pour les dépenses d'équipement et les sources de financement au titre du PAI, serait calculé afin d'être inséré dans le PTB 2012-2013. Le Comité est convenu que l'approche consistant à mener en parallèle le projet de passage à la version 12 d'Oracle et le projet de déploiement des normes IPSAS devait faire l'objet de la priorité la plus élevée dans le Dispositif pour les dépenses d'équipement.

44. Le Comité financier a examiné les propositions de modification du Règlement financier présentées dans le document FC 135/12 et qui sont nécessaires pour utiliser les normes IPSAS. Il a approuvé le projet de résolution figurant à l'Annexe 2 de ce document, étant entendu qu'un texte serait ajouté indiquant pour chaque année la date avant laquelle le Commissaire aux comptes serait normalement tenu de donner son avis sur les états financiers vérifiés.

45. **Le Comité:**

- **a appuyé l'approche consistant à conduire en parallèle le projet de passage à la version R12 d'Oracle et le projet IPSAS afin de déployer des systèmes adaptés aux normes IPSAS en 2012 et d'élaborer des états financiers conformes à ces normes pour l'année 2013;**
- **a demandé que les estimations de coûts et les financements proposés de l'approche « parallèle » soient présentés à sa session spéciale de février 2011; et**
- **est convenu de transmettre au Comité des questions constitutionnelles et juridiques (CQCJ) un projet de résolution (voir l'Annexe I) contenant des propositions de changements au Règlement financier permettant de présenter des états financiers annuels vérifiés, étant entendu que la date annuelle de publication de ces états financiers serait ajoutée dans le projet de résolution après que le Comité et le Commissaire aux comptes se seraient consultés.**

RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR L'ADOPTION D'UN CADRE DE GESTION DES RISQUES DE L'ORGANISATION

46. Le Comité a estimé que la gestion des risques de l'Organisation était un projet important et a approuvé l'orientation que le Secrétariat avait adoptée pour le mettre en œuvre à la FAO en l'intégrant dans le processus de gestion axé sur les résultats.

47. **Le Comité a dit attendre avec intérêt de recevoir à sa prochaine session ordinaire:**

- **un rapport sur les progrès accomplis en ce qui concerne l'exécution du plan de travail lié au projet de gestion des risques de l'Organisation;**
- **un rapport sur les résultats des processus pilotes de gestion des risques de l'Organisation;**
- **un plan d'institutionnalisation de la gestion des risques dans l'Organisation, y compris la présentation des rapports à soumettre aux organes directeurs.**

MANDAT ET COMPOSITION DU COMITÉ DE L'ÉTHIQUE

48. Le Comité a examiné le document FC 135/14 intitulé *Mandat et composition du Comité de la déontologie*. Il a noté que ce document avait été établi en réponse au PAI, tel qu'approuvé par la Conférence en novembre 2008, et a rappelé que les propositions de création d'un comité de l'éthique étaient à l'étude depuis un certain temps. Il s'est déclaré satisfait des efforts soutenus consentis par le Secrétariat pour préparer le mandat de ce comité, soulignant que, pour formuler les propositions actuelles, le Secrétariat s'était inspiré des conclusions d'un examen de la fonction Éthique réalisé par le cabinet Ernst & Young, qui restait disponible pour fournir tout éclaircissement nécessaire sur ses constatations.

49. Le Comité, sans contester le raisonnement qui avait abouti à certains ajustements apportés, a demandé qu'il soit tenu compte de ses préoccupations dans une version révisée des propositions, à présenter aux sessions du CQCJ et du Comité financier de mars 2011. Plus spécifiquement,

50. Le Comité:

- **a souligné qu'il importait de mettre rapidement en œuvre la proposition, laquelle faisait partie intégrante de la matrice d'actions du PAI en matière d'éthique;**
- **a demandé qu'une proposition révisée intégrant ses suggestions d'ajustements soit présentée au CQCJ pour examen des questions juridiques, puis au Comité financier en mars 2011 et**
- **a indiqué que la proposition révisée devait:**
 - faire apparaître l'augmentation du nombre de membres extérieurs, qui passeraient de trois à quatre;
 - établir une procédure identique pour la nomination des membres extérieurs et pour tout renouvellement ultérieur de leur nomination;
 - redéfinir le rôle du Comité de l'éthique afin d'établir clairement que, bien qu'exerçant une fonction consultative pour le Bureau de l'éthique et sur la mise en œuvre du programme correspondant, il ne participerait pas aux activités opérationnelles et n'aurait aucune responsabilité formelle d'encadrement des activités du fonctionnaire chargé des questions relatives à l'éthique; et
 - examiner la possibilité que le fonctionnaire chargé des questions relatives à l'éthique ne doive pas faire office de secrétaire du Comité de l'éthique et que l'Organisation doive assurer le service du Comité en prenant les dispositions nécessaires.

SERVICES LINGUISTIQUES ET OPTIONS EN MATIÈRE DE FINANCEMENT

51. Le Comité a accueilli avec satisfaction le rapport intitulé *Services linguistiques et options de financement* (FC 135/15), dans lequel il était rendu compte des conclusions d'une étude effectuée suite à une demande faite en 2009 par le Conseil et le Comité des questions constitutionnelles et juridiques.

52. Le Comité, constatant que des progrès avaient été faits ces dernières années sur le plan de la qualité dans les services linguistiques, s'est félicité de l'attention portée au multilinguisme et à la parité de l'emploi des langues à la FAO. Il a aussi pris note que des efforts étaient faits dans le sens d'un meilleur rapport coût-efficacité. Dans ce contexte, le Comité a souligné qu'il convenait d'adhérer strictement à la politique actuelle imposant qu'il soit fait appel exclusivement aux traducteurs externes inscrits sur le fichier de traducteurs agréés de la FAO et il a insisté pour que l'on continue d'employer des traducteurs à distance.

53. Le Comité a dit regretter que, hormis en ce qui concerne les coûts de traduction, l'Organisation n'ait pas de projet global quant au financement des services linguistiques et il a déclaré attendre avec intérêt que les normes comptables internationales pour le secteur public

soient mises en œuvre car elles pourraient permettre de recueillir des informations complémentaires à ce sujet.

54. **Le Comité:**

- **s'est dit favorable aux mesures d'amélioration des services linguistiques proposées, qui comprenaient notamment les activités suivantes:**
 - a) **centralisation de la gestion des traductions externalisées et utilisation obligatoire du fichier central de traducteurs, qui aura été renforcé;**
 - b) **extension de la couverture et amélioration du rapport coûts-prestations des services d'interprétation et de traduction;**
 - c) **amélioration de la qualité des textes originaux; et**
 - d) **mise en place d'un système de gestion de la qualité de bout en bout dans les services linguistiques; et**
- **a dit attendre avec intérêt les conclusions définitives de l'étude pour pouvoir examiner de plus près les mesures d'amélioration compte tenu des incidences financières quantifiées qui figureront dans le projet de Programme de travail et budget pour l'exercice 2012-13.**

ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME RELATIF À LA DÉCLARATION DE SITUATION FINANCIÈRE

55. Le Comité a dit avoir pris note du document intitulé *État d'avancement du programme relatif à la déclaration de situation financière* (FC 135/16). Il a également pris note d'un exposé détaillé de la société de conseil Ernst & Young, chargée d'assister l'Organisation dans la formulation du programme. Cet exposé expliquait le rôle majeur du programme, à savoir éviter les situations de conflits d'intérêts et constituer un facteur de dissuasion déterminant grâce à l'examen des déclarations, au suivi des allégations et à des sondages aléatoires.

56. Le Comité a examiné la feuille de route et l'échéancier qui l'accompagnait pour la mise en œuvre du programme, tels que présentés par Ernst & Young. Ceux-ci prévoient une phase de démarrage et de transition, une phase pilote et une phase d'apprentissage et de mise en place, qui s'échelonnent entre décembre 2010 et décembre 2011. Le Comité a pris note des méthodes et du calendrier prévus pour le lancement du processus relatif à la déclaration de situation financière et la conception d'un pilote, qui seraient suivis de la remise de déclarations pilotes et de l'examen de celles-ci, et qui mèneraient à la phase de mise en place du programme en décembre 2011.

57. Le Comité a pris acte que la Direction était consciente des nombreux problèmes à régler pour un fonctionnement satisfaisant du programme.

58. Après examen d'une série de questions relatives à la conception et à la mise en œuvre, qui seraient progressivement traitées lors de l'exécution de la feuille de route, **le Comité:**

- **a approuvé l'échéancier pour la mise en œuvre du programme relatif à la déclaration de situation financière;**
- **a souligné la nécessité d'assurer une coordination avec les institutions ayant leur siège à Rome et d'autres organisations pertinentes du monde entier, et de puiser dans l'expérience de celles-ci afin de favoriser une conception efficace du programme;**
- **s'est félicité de l'élaboration et de la mise en œuvre progressives d'un système adapté aux besoins de la FAO qui tienne dûment compte de tous les éléments pertinents, y compris: l'identification des fonctionnaires présentant un risque élevé, les questions de confidentialité, les considérations de coût, la commodité du point de vue administratif, l'efficacité dans le traitement des éventuels cas de comportement répréhensible, la prise en charge des conjoints ainsi que des personnes à charge de moins de 21 ans et de considérations en rapport avec le droit en vigueur, notamment les dispositions légales et réglementaires en vigueur dans le pays hôte; et**

- **a noté qu'il recevrait un rapport de situation sur la mise en œuvre de la feuille de route à sa session de mars 2011.**

Contrôle

COMITÉ DE VÉRIFICATION DE LA FAO – RAPPORT ANNUEL 2009 AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

59. Le Comité a accueilli favorablement le rapport et s'est félicité de ce que la Direction ait pris des mesures utiles pour résoudre les problèmes mis en évidence par le Comité de vérification dans son rapport au Directeur général. Il a également pris acte du lien entre la réforme du PAI et les recommandations du Bureau de l'inspecteur général encore en suspens, et a noté que la mise en œuvre de la réforme permettrait probablement de donner suite à un certain nombre de ces recommandations.

60. **Le Comité a indiqué qu'il attendait avec intérêt de recevoir ultérieurement:**
- **des informations détaillées sur la mise en œuvre par la Direction des recommandations du Comité de vérification;**
 - **le rapport annuel de l'Inspecteur général et celui du Comité de vérification, à la session ordinaire du Comité financier, qui se tient chaque printemps, de sorte que le Comité puisse examiner ensemble ces deux rapports de contrôle; et**
 - **une matrice englobant l'ensemble des responsabilités fiduciaires et mesures connexes, y compris un programme relatif à la déclaration de situation financière et une politique en matière de protection des fonctionnaires qui dénoncent des manquements que l'Organisation a mis en place ou prévoit de mettre en œuvre pour donner suite aux recommandations formulées par les organes de contrôle ou les donateurs.**

Amélioration des méthodes de travail et de l'efficience du Comité financier

PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL DU COMITÉ FINANCIER 2010-13

61. Conformément au Plan d'action immédiate pour le renouveau de la FAO, le Comité a examiné son propre projet de Programme de travail pluriannuel 2010-13.
62. Il a pris note du fait qu'il serait éventuellement chargé à l'avenir d'examiner les rapports du Comité de l'éthique, et est convenu d'insérer une référence à cet effet dans son Programme de travail pluriannuel.
63. **Le Comité:**
- **a approuvé son Programme de travail pluriannuel 2010-13, inclus à l'annexe II; et**
 - **a recommandé l'examen de celui-ci par le Conseil.**

MÉTHODES DE TRAVAIL DU COMITÉ FINANCIER

64. Le Comité a félicité le Secrétariat pour la très grande qualité des documents qu'il lui avait soumis en vue de sa session. Il a noté que son examen des points de l'ordre du jour serait facilité par la création, pour chacune de ses sessions, d'un document de suivi indiquant l'état de la situation pour chacune de ses recommandations au Conseil, au Secrétariat et à d'autres entités, afin de mieux en suivre l'évolution.

65. Le Comité a également rappelé la nécessité d'apporter l'attention et le soin voulus à la formulation de ses propres rapports au moment de l'adoption, afin d'informer avec précision les membres du Conseil et autres lecteurs de ses débats et de ses recommandations.

66. Le Comité est convenu qu'il était souhaitable que ses membres se rendent dans les bureaux décentralisés de l'Organisation pour apprécier l'éventail d'activités normatives et opérationnelles conduites par la FAO. À cet égard, il a rappelé que cette question avait déjà fait l'objet d'un débat dans le contexte du PAI, et que des fonds étaient prévus, dans le PTB 2010-11, pour les visites sur le terrain de représentants permanents³. Le Comité a été informé que le Président indépendant du Conseil coordonnait les débats relatifs à la mise en œuvre de cette décision.

67. Le Comité a noté qu'à l'avenir, les membres nouvellement élus pourraient gagner à ce que leur soient présentés dans les grandes lignes le mandat et les fonctions du Comité au début de chaque nouveau mandat de celui-ci.

68. **Le Comité:**

- **a demandé au Secrétariat de préparer, pour chacune de ses sessions, un document présentant l'état de la situation pour ses précédentes recommandations;**
- **a noté que ses propres rapports devaient être rédigés de manière précise et exhaustive; et**
- **est convenu que le Président s'entretiendrait avec le Président indépendant du Conseil afin d'étudier les modalités et les questions pratiques relatives à d'éventuelles visites sur le terrain de ses membres.**

Points permanents

DATE ET LIEU DE LA CENT TRENTE-SIXIÈME SESSION

69. Le Comité a été informé que la cent trente-sixième session devrait normalement se tenir à Rome du 21 au 25 mars 2011. Il est en outre convenu qu'une session extraordinaire, consacrée aux éléments du Programme de travail et budget 2012-13 qui font partie de son mandat, se tiendrait auparavant, début 2011. Les dates de cette session extraordinaire seraient confirmées après concertation entre le Président, le Secrétariat et d'autres parties prenantes.

AUTRES QUESTIONS

Politique et usages suivis à la FAO en matière d'achats

70. Le Comité a assisté à une présentation orale sur deux aspects de la politique de l'Organisation en matière d'achats, à savoir les informations relatives au projet de gestion des fournisseurs (figurant dans le PAI) et l'actuel processus de sélection des fournisseurs par appel d'offres, ainsi qu'à une présentation succincte des activités de l'équipe conjointe FAO/PAM/FIDA chargée des achats.

71. Le projet de gestion des fournisseurs a pour objet de rendre le processus de traitement plus efficace, de raccourcir le délai de réception des offres et d'améliorer la transparence, et il prévoit en outre de donner suite à cinq recommandations formulées dans le cadre de procédures de vérification internes. Le Comité a rappelé qu'un rapport avait été communiqué au Conseil à sa cent trente-septième session en 2009 concernant le projet de mettre sur pied une équipe chargée des achats commune aux trois organisations sises à Rome. Ce projet s'est concrétisé le 1^{er} janvier 2010, date depuis laquelle tous les appels d'offres des sièges de ces trois organisations sont gérés de manière conjointe. L'objectif initial était de traiter 12 appels d'offres conjoints en

³ C 2009/15, par. 177

2010, mais ce chiffre a été dépassé puisque 17 appels d'offres ont déjà été publiés pour cette année. Le Comité a pris note des informations présentées.

72. Le Secrétariat a informé le Comité que la FAO publierait, le 1^{er} janvier 2011 au plus tard, les contrats en rapport avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), comme elle l'avait fait auparavant pour les contrats passés avec des financements de l'Union européenne et qu'il étudiait quelles seraient les incidences si on procédait ainsi pour toutes les adjudications.

Taux de recouvrement des frais de gestion de projet pour le fonds fiduciaire du G77

73. Le Président a informé les membres du Comité que le Président du Groupe des 77 lui avait demandé de réviser le taux de recouvrement des frais de gestion appliqué au fonds fiduciaire du G77 créé en 2007 pour appuyer les activités de coopération Sud-Sud dans le contexte du renforcement des capacités du G77. Le Comité a pris note qu'il était invité à envisager de recommander soit l'exemption totale du recouvrement des frais de gestion pour le fonds fiduciaire du G77, soit une réduction du taux de recouvrement de ces frais.

74. Le Comité a rappelé que la politique de la FAO en matière de fixation du taux de recouvrement des frais de gestion, y compris pour les contributions volontaires versées à des fonds fiduciaires, avait été approuvée par le Conseil en novembre 2000⁴. Il a fait observer que les dérogations à cette politique devaient être approuvées expressément par les organes directeurs, y compris par la Conférence de la FAO, et qu'aucune dérogation n'avait été approuvée depuis que cette politique avait été adoptée.

75. **Le Comité:**

- **a demandé au Secrétariat de procéder à un examen technique des activités en rapport avec le fonds fiduciaire du G77 afin d'établir si le taux de 13 pour cent normalement appliqué pour le recouvrement des frais de gestion des projets pouvait être réduit dans le respect des paramètres et du champ d'application de la politique de la FAO relative à la fixation du taux de recouvrement, et d'en communiquer les conclusions au Président du Comité avant la fin du mois de novembre 2010.**

Examen du budget du Comité de la sécurité alimentaire mondiale

76. Le Comité s'est penché sur le rôle qu'il pouvait jouer s'agissant de donner des orientations sur le budget du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA). Le Secrétariat a précisé que son examen pouvait être envisagé dans le contexte de la formulation du résultat organisationnel correspondant dans le Programme de travail et budget 2012-2013 et il a porté l'attention des membres sur le rôle complémentaire joué par le Comité du Programme, dont le mandat était plus étroitement en rapport avec l'examen des propositions faites au titre des objectifs stratégiques de la FAO.

77. **Le Comité:**

- **a demandé au Président de consulter le Président du Comité du Programme sur les rôles respectifs des deux comités s'agissant de formuler des recommandations à l'intention du Conseil sur le budget du CSA dans le PTB 2012-2013.**

Communication des rapports de vérification interne

78. L'inspecteur général a informé le Comité que la communication des rapports de vérification interne aux Membres était une pratique de plus en plus couramment admise et que la plupart des fonds et programmes des Nations Unies, ainsi que quelques institutions spécialisées, rendaient à présent leurs rapports de vérification interne publics. Le Comité a pris note des informations communiquées et a dit attendre avec intérêt d'examiner la politique qui lui serait proposée à sa prochaine session ordinaire en mars 2011.

⁴ Voir l'annexe II du document CL 119/13 ainsi que les ultérieures précisions qui y ont été apportées dans les documents CL 112/4, paragraphes 21-23, CL 128/4, paragraphes 20-25, et CL 131/7, paragraphes 49-52.

Point d'information sur la politique de la FAO en matière de dénonciation de manquements

79. Le Comité a dit attendre avec intérêt d'examiner, lors de sa prochaine session ordinaire, en mars 2011, la politique en matière de signalement d'irrégularités.

Annexe I

Projet de résolution relatif aux modifications à apporter au Règlement financier

RÉSOLUTION DE LA CONFÉRENCE

MODIFICATIONS À APPORTER AU RÈGLEMENT FINANCIER

LA CONFÉRENCE

Rappelant que le Comité financier, à sa cent trente-cinquième session, tenue du 25 au 29 octobre 2010, a proposé des modifications au Règlement financier et les a transmises au Comité des questions constitutionnelles et juridiques pour approbation et présentation au Conseil;

Considérant que le Comité des questions constitutionnelles et juridiques, à sa _____ session, tenue du __ au __ mars 2011, a examiné et approuvé les modifications qu'il était proposé d'apporter au Règlement financier;

Notant que le Conseil, à sa _____ session, tenue du __ au __ avril 2011, est convenu de transmettre à la Conférence, pour approbation, les propositions de modifications du Règlement financier;

Décide d'apporter les modifications suivantes au Règlement financier:

Annexe II

Programme de travail pluriannuel du Comité financier 2010-13

Objectif général du Comité financier pour 2010-13

1. Le Conseil de la FAO dispose d'une base analytique solide pour prendre des décisions judicieuses, rapides, efficaces et rationnelles en ce qui concerne la situation financière de l'Organisation, les questions budgétaires, l'ensemble des systèmes administratifs et informatiques, ainsi que les ressources humaines et les activités de contrôle, et pour planifier les ressources financières et budgétaires de l'Organisation, afin d'améliorer la qualité du travail accompli par la FAO et d'assurer aux Membres une prestation de services plus efficiente.

Résultats pour 2010-13

2. Les résultats spécifiques ci-après seront envisagés dans la perspective d'une administration efficace et efficiente (Objectif fonctionnel Y de la FAO) et d'une collaboration efficace avec les États Membres et les parties prenantes (Objectif fonctionnel X de la FAO), deux objectifs avec lesquels ces résultats devront concorder.

3. En s'appuyant sur les indicateurs correspondant aux Résultats 1 à 6 ci-après, le Comité financier s'emploie à fournir au Conseil des directives, des orientations et des avis techniques solides. Il est établi que le Conseil prendra en compte d'autres facteurs qui ne sont pas du ressort du Comité financier lorsqu'il arrête des décisions sur ces questions.

I. SUIVI DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Résultat: Les avis et les décisions du Conseil en ce qui concerne la situation financière s'inspirent fortement des orientations et recommandations du Comité financier.

Indicateurs et objectifs:

- Les recommandations du Comité financier en ce qui concerne les comptes vérifiés de la FAO sont approuvées par le Conseil telles quelles figurent dans le rapport de celui-ci à la Conférence;
- Les recommandations du Comité financier en ce qui concerne le barème des contributions sont approuvées par le Conseil telles quelles figurent dans le rapport du Conseil à la Conférence;
- Les recommandations et les orientations du Comité financier en ce qui concerne les exigences techniques relatives à l'intégrité et à la stabilité financières (mobilisation de ressources, obligations, placements) sont dûment prises en compte par le Conseil.

Produits: Recommandations claires, précises et consensuelles soumises au Conseil.

Activités:

- Évaluation des comptes vérifiés de l'Organisation et du rapport du Commissaire aux comptes qui les accompagne;
- Suivi continu des comptes non vérifiés et des principales données financières;
- Examen continu de la situation en ce qui concerne le versement des contributions mises en recouvrement, les arriérés et les liquidités de l'Organisation;
- Examen de l'état d'avancement de la mobilisation des ressources et du versement des contributions volontaires;
- Évaluation de la situation en matière d'obligations non provisionnées, en particulier celles qui sont afférentes au personnel, notamment l'assurance-maladie après cessation de service;
- Examen annuel des placements de la FAO;

- Examen des comptes vérifiés du Groupement d'achats du personnel et de la Mutuelle de crédit de la FAO.

Méthodes de travail:

- Consultations régulières avec le Sous-directeur général chargé du Département des services internes, des ressources humaines et des finances, le Directeur de la Division des finances et les autres services concernés;
- Collaboration étroite avec le Commissaire aux comptes;
- Collaboration étroite avec le Comité du Programme.

II. QUESTIONS BUDGÉTAIRES

Résultat: Les avis et les décisions du Conseil en ce qui concerne les questions budgétaires s'inspirent fortement des orientations et recommandations du Comité financier.

Indicateurs et objectifs:

- Les décisions du Comité financier en ce qui concerne les virements budgétaires figurent dans le rapport du Conseil;
- Les recommandations du Comité financier sur l'exécution du budget sont approuvées par le Conseil;
- Les recommandations du Comité financier sur les aspects financiers de la formulation du Plan à moyen terme/Programme de travail et budget sont dûment prises en considération par le Conseil;
- Les recommandations techniques du Comité financier quant aux ajustements qu'il convient d'apporter au Programme de travail, au financement du Plan d'action immédiate (PAI) et à d'autres questions budgétaires sont dûment prises en considération par le Conseil;

Produits: Décisions et recommandations claires, précises et consensuelles soumises au Conseil.

Activités:

- Évaluation des virements budgétaires proposés, en application de la disposition 4.5 b) du Règlement financier, et prise de décisions à leur sujet;
- Évaluation de l'exécution du budget sur une base annuelle;
- Examen des coûts estimatifs et de la répartition des ressources au titre de la mise en œuvre du PAI, ainsi que de son financement d'ensemble;
- Évaluation des propositions concernant la politique en matière de communication d'informations sur les virements budgétaires et la politique relative aux coûts de gestion des projets;
- Examen de l'augmentation des coûts et d'autres aspects techniques lors de l'établissement du Plan à moyen terme/Programme de travail et budget et formulation de recommandations à cet égard;
- Suivi des aspects financiers des ajustements du Programme de travail et budget afin de déterminer de nouvelles possibilités de gains d'efficacité et d'économies ponctuelles;
- Examen des progrès accomplis en matière de stratégie de mobilisation et de gestion des ressources.

Méthodes de travail:

- Consultations régulières avec le Directeur du Bureau de la stratégie, de la planification et de la gestion des ressources, le Sous-Directeur général chargé du Département des services internes, des ressources humaines et des finances et les autres services concernés;
- Collaboration étroite avec le Comité du Programme;
- Collaboration étroite avec le Président indépendant du Conseil;
- Prise en compte des délibérations du CoC-EEI.

III. RESSOURCES HUMAINES

Résultat: Les avis et les décisions du Conseil en ce qui concerne les ressources humaines reposent sur les orientations et recommandations formulées par le Comité financier.

Indicateurs et objectifs:

- Les observations et indications du Comité financier en ce qui concerne les ressources humaines sont approuvées par le Conseil.

Produits: Recommandations claires, précises et consensuelles.

Activités:

- Évaluation des progrès accomplis dans l'exécution de la stratégie de l'Organisation en matière de ressources humaines, notamment dans les domaines spécifiques mentionnés dans le PAI, à la lumière des objectifs définis dans le Plan à moyen terme/Programme de travail et budget, en particulier:
 - Rotation des effectifs;
 - Représentation équilibrée des deux sexes;
 - Représentation géographique équilibrée;
 - PEMS;
 - Perfectionnement des compétences du personnel;
 - Programme des jeunes cadres;
- Mise en regard des politiques de la FAO en matière de ressources humaines et de celles des entités du système relevant du régime commun;
- Examen de l'emploi de consultants en tant que retraités sur une base annuelle;
- Examen des recommandations de l'Assemblée générale, de la Commission de la fonction publique internationale et du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

Méthodes de travail:

- Consultations régulières avec le Sous-Directeur général chargé du Département des services internes, des ressources humaines et des finances, le Directeur de la Division de la gestion des ressources humaines et les autres services concernés;
- Collaboration étroite avec le Président indépendant du Conseil;
- Prise en compte des délibérations du CoC-EEI.

IV. SYSTÈMES ADMINISTRATIFS ET INFORMATIQUES

Résultat: Les avis et les décisions du Conseil en ce qui concerne des systèmes administratifs et informatiques efficaces et efficients reposent sur les orientations et recommandations formulées par le Comité financier.

Indicateurs et objectifs:

- Les recommandations du Comité financier sur le renforcement des procédures et des structures administratives sont approuvées par le Conseil;
- Les recommandations du Comité financier sur la réforme des systèmes de gestion et d'administration sont approuvées par le Conseil;

Produits: Recommandations claires, précises et consensuelles.

Activités:

- Examen de la réforme des systèmes de gestion et d'administration, y compris de la politique en matière d'achats;
- Suivi des progrès accomplis dans l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public;
- Examen des propositions relatives à la structure et aux fonctions des bureaux décentralisés;

- Examen des progrès accomplis dans l’instauration d’un Cadre de gestion des risques dans l’Organisation;
- Examen des attributions et des rapports du Comité de l’éthique, s’il y a lieu;
- Examen de l’évaluation des services linguistiques de la FAO.

Méthodes de travail:

- Contacts réguliers et fréquents avec le Sous-Directeur général chargé du Département des services internes, des ressources humaines et des finances et les autres services concernés;
- Collaboration étroite avec le Comité du programme;
- Collaboration étroite avec le Président indépendant du Conseil;
- Prise en compte des délibérations du CoC-EEI;
- Prise en compte des avis émanant des Conférences régionales.

V. CONTRÔLE

Résultat: Les avis et les décisions du Conseil concernant les questions de contrôle interne et externe s’inspirent fortement des indications et recommandations du Comité financier.

Indicateurs et objectifs:

- Les recommandations du Comité financier en ce qui concerne la vérification tant interne qu’externe des comptes sont approuvées par le Conseil;
- Les recommandations du Comité financier en ce qui concerne l’établissement de rapports sur l’exécution sont approuvées par le Conseil;
- La nomination ou reconduction dans ses fonctions du Commissaire aux comptes par le Conseil s’appuie sur les recommandations du Comité financier.

Produits: Recommandations claires, précises et consensuelles.

Activités:

- Examen du système de suivi et d’établissement de rapports axé sur les résultats;
- Évaluation des progrès accomplis dans la mise en oeuvre des recommandations du Commissaire aux comptes;
- Examen annuel des activités du Bureau de l’Inspecteur général;
- Examen du rapport annuel du Comité de vérification de la FAO;
- Supervision de la procédure de reconduction dans ses fonctions du Commissaire aux comptes ou de nomination d’un nouveau Commissaire aux comptes et formulation d’une recommandation spécifique à l’intention du Conseil à cet égard;
- Examen des rapports pertinents du Corps commun d’inspection des Nations Unies.

Méthodes de travail:

- Contacts réguliers avec le Bureau de l’Inspecteur général et les autres services concernés;
- Collaboration étroite avec le Commissaire aux comptes;
- Collaboration étroite avec le Comité du programme.

VI. PLANIFICATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES DE L’ORGANISATION

Résultat: Dans ses avis et décisions relatifs à la planification financière et budgétaire, le Conseil tient compte des orientations et recommandations formulées par le Comité financier.

Indicateurs et objectifs:

- Le Comité financier fournit au Conseil des orientations et des recommandations techniques solides sur le financement des obligations afférentes au personnel et la reconstitution des réserves, pour appuyer les recommandations du Conseil à la Conférence;

- Le Comité financier fournit au Conseil des orientations et des recommandations techniques solides sur la formulation axée sur les résultats et les enveloppes budgétaires globales du Plan à moyen terme/Programme de travail et budget pour les objectifs fonctionnels Y (Administration efficace et efficiente) et X.4 (Collaboration efficace avec les États Membres et les parties prenantes);
- Le Comité financier fournit au Conseil des orientations et des recommandations techniques solides sur les ajustements au Programme de travail, pour appuyer les décisions du Conseil ou ses recommandations à la Conférence.

Produits: Recommandations techniques claires et précises, accompagnées, le cas échéant, de la présentation d'un ensemble d'options bien définies, pour examen par le Conseil.

Activités:

- Évaluation de la situation en matière d'obligations non provisionnées, en particulier celles qui sont afférentes au personnel, notamment l'assurance-maladie après cessation de service;
- Évaluation des besoins en matière de financement et de révision du montant des réserves de l'Organisation;
- Évaluation des besoins en matière d'ajustements du Programme de travail afin de déterminer de nouvelles possibilités de gains d'efficacité et d'économies ponctuelles;
- Examen de la situation en matière de mobilisation de ressources et de financements extrabudgétaires.

Méthodes de travail:

- Contacts réguliers et fréquents avec le Sous-Directeur général chargé du Département des services internes, des ressources humaines et des finances, le Directeur du Bureau de la stratégie, de la planification et de la gestion des ressources et les autres services concernés;
- Collaboration étroite avec le Comité du Programme, notamment en ce qui concerne les ajustements du Programme de travail et la formulation du Plan à moyen terme/Programme de travail et budget;
- Collaboration étroite avec le Président indépendant du Conseil;
- Prise en compte des délibérations du CoC-EEI et des avis émanant des Conférences régionales.

VII. AMÉLIORATION DES MÉTHODES DE TRAVAIL ET DE L'EFFICACITÉ DU COMITÉ FINANCIER

Résultat: Le Comité financier travaille de façon dynamique, efficace et ouverte et il assume un rôle consultatif fort.

Indicateurs et objectifs:

- L'ordre du jour des réunions du Comité financier s'inscrit harmonieusement dans la gouvernance générale de l'Organisation;
- L'ordre du jour des réunions du Comité financier se concentre sur quelques enjeux stratégiques;
- La structure des rapports établis par le Comité financier épouse les points pertinents de l'ordre du jour du Conseil, ce qui permet à celui-ci de bien cerner les décisions et recommandations pertinentes qui y figurent;
- Les rapports du Comité financier sont établis de façon rationnelle afin de garantir une utilisation optimale du temps et des ressources disponibles lors des sessions du Comité financier.

Produits:

- Recommandations claires, précises et consensuelles.
- Un programme de travail pluriannuel pour les travaux du Comité financier.

Activités:

- Touche finale apportée au programme de travail pluriannuel du Comité financier;
- Établissement, à la fin de l'exercice biennal, d'un rapport comparant les résultats escomptés et obtenus dans le cadre de l'exécution du programme de travail pluriannuel;
- Meilleure utilisation des réunions conjointes avec le Comité du Programme;
- Examen continu des méthodes de travail du Comité financier, notamment examen de certaines questions au moyen de réunions, notamment de téléconférences.

Méthodes de travail:

- Les questions stratégiques sont classées par ordre de priorité dans la formulation des ordres du jour du Comité financier;
- Les documents afférents aux points de l'ordre du jour sont bien préparés par le Secrétariat;
- Des exposés concis et pertinents, par rapport aux points de l'ordre du jour, sont demandés au Secrétariat;
- Les délibérations du Comité financier sont concises et pertinentes;
- Les réunions conjointes et collaboration étroite avec le Comité du Programme;
- Consultations informelles sur le programme de travail pluriannuel;
- Consultations intersessions informelles des Membres;
- Collaboration étroite avec le Président indépendant du Conseil;
- Prise en compte des décisions et des avis d'autres organes directeurs, dont le Comité des questions constitutionnelles et juridiques.

Annexe III

Documents d'information

Les documents suivants ont été présentés au Comité financier à sa cent trente-cinquième session, pour information uniquement:

- Comptes vérifiés – Mutuelle de crédit de la FAO 2009 (doc. FC 135/INF/2)
- Recommandations et décisions de la Commission de la fonction publique internationale et de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies à l'Assemblée générale (y compris les modifications des barèmes des salaires et des indemnités (doc. FC 135/INF/3)
- Rapport du Corps commun d'inspection des Nations Unies
- Exécution nationale des projets de coopération technique (JIU/REP/2008/4) (doc. FC 135/INF/4)